

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nathalie Caron	Numéro de permis 2009717	Date d'inspection Le 23 janvier 2024	
Nom de l'établissement Halte Garderie École St-Jacques 4		Numéro de téléphone (506) 739-6330	
Adresse 10 avenue De L'École-Saint-Jacques Saint-Jacques NB E7B 1E7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur, Commentaires : Manque les adresses complètes pour les contacts d'urgence dans 3 dossiers sur 5 vérifiés.	24(1)(b)(iv)	02 févr. 2024	
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements. Commentaires : Manque une preuve d'immunisation dans un dossier sur 5 de vérifiés.	47(1)	02 févr. 2024	

<p>Commentaires généraux</p> <p>Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des activités quotidiennes, de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipements), des espaces de rangement, des effets personnels et mise à jour des dossiers du personnel. Observation de la collation du matin. Les enfants vont à l'extérieur après la collation.</p>
---

original signé par  
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 janvier 2024

Date

original signé par  
Nathalie Caron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 janvier 2024

Date